

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVREUX - 2702 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 18/11/2024 - 5294 - 2024 B 00994 - 932 001 472 - A.C. TOUTES TRANSACTIONS
"IMMO"

A.C. TOUTES TRANSACTION « IMMO »
Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 000 Euros
Siège Social : 26 Rue de Verdun
27 000 ÉVREUX
R.C.S. ÉVREUX 932 001 472

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 18 OCTOBRE 2024

L'an 2024, le vingt et un octobre, à 14 Heures,
Au siège social à ÉVREUX (27),

Les associées de la Société se sont réunies en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par toutes les Associées présentes à l'Assemblée.

Sont présentes :

- Madame Agnès PERCHAT-MARSOLLET, propriétaire de 70 parts
- Madame Chantal AUVRAY-BECQ, propriétaire de 25 parts
- Madame Roselyne LELEU, propriétaire de 5 parts

Total des parts présentes ou représentées : **100 parts** en pleine propriété sur les 100 parts composant le capital social. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Madame **Agnès MARSOLLET** préside la séance en qualité de Présidente de la société.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence ;
- Un exemplaire des statuts de la Société ;

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des Associées plus de quinze jours avant la date de la présente Assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la Présidente, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Puis, la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant

- Résolution de démission de Madame MARSOLLET en tant que Présidente ;
- Résolution de démission et de non-remplacement de Madame BECQ en tant que Directrice Générale ;
- Modifications statutaires en conséquence ;
- Pouvoirs pour formalités ;
- Questions diverses.

La Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de Madame Agnès MARSOLLET de ses fonctions de Présidente à compter du 18 octobre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de la décision qui précède, Madame Chantal BECQ démissionne de ses fonctions de Directrice Générale sans être remplacée et se voit nommée par l'Assemblée Générale pour remplacer Madame Agnès MARSOLLET dans ses fonctions de Présidente.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

En conséquence aux deux premières décisions, l'Assemblée Générale, décide de modifier ainsi qu'il suit, l'article 39 des statuts « **NOMINATION DES DIRIGEANTS** » :

« Nomination du Président

Le second Président de la Société nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée est :

- **Madame AUVRAY BECQ Chantal**

Née le 30 mars 1955 à L'AIGLE (61)

De nationalité Française

Demeurant au 33 rue de la Rochette appt 7 27000 EVREUX

Divorcée



Madame AUVRAY BECQ Chantal accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions. »

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

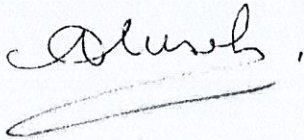
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

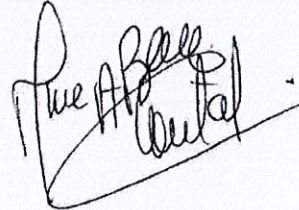
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et les Associées.

~ Madame PERCHAT MARSOLLET Agnès



Madame AUVRAY BECQ Chantal



Madame LELEU Roselyne

